

## SECOURISME – Formation RIFAP/RIFAA/RIFANAP (complément PSC1)

Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible

### CANDIDAT

Prénom/Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Né (e) le : ..... à : .....Dépt : .....n° dépt : .....

Email : ..... @.....

Tél. : ..... Nationalité : .....

Niveau de plongeur : ..... Délivré le : .....

Nom du Club : .....

N° du Club : ..... Licence N° : .....

Date et lieu de la formation PSC1 : .....

Fait à : ..... le : .....

Signature :

### Cochez la date choisie et la (ou les) formation(s) souhaitée(s)

07 février 2021 (9-12h)

07 mars 2021 (9-12h)

28 mars 2021 (9h-12h)

RIFAP (plongée) -  RIFAA (apnée)-  RIFANAP (nage avec palmes)

### Séances en fosse le dimanche de 9h à 12h – Apporter PMT et pièce de 1€

Fosse d'Antony – centre Aquatique Pajeaud – 104 rue Adolphe Pajeaud – 92160 Antony-  
RER B les Baconnets ou Fontaine-Michalon

(1) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa cotisation 2020 - 2021 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce candidat à cette formation

## PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

---

- Photocopie de la licence FFESSM 2020 ou 2021 (licence 2021 exigée pour la formation)
- Photocopie du PSC1, d'un diplôme équivalent ou d'une attestation de recyclage (de moins de 2 ans)
- Chèque de **32 euros** à l'ordre de **FFESSM - Codep Paris**
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou à l'apnée de moins de 1 an

Si vous cochez 2 compétences (RIFAP + RIFAA par exemple), vous devez ajouter le coût de 2<sup>ème</sup> la carte (12 €) et 24 € si vous retenez les 3 compétences (RIFAP + RIFAA + RIFANAP).

Les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation.

### **Le dossier et le chèque sont à retourner à**

Daniel Splingart  
11 rue Léo Lagrange  
94270 Le Kremlin Bicêtre

**Contact : Daniel Splingart, [secourisme@plongee.paris](mailto:secourisme@plongee.paris)**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.